

<b>Titre</b>	Rapport sur iSupport
<b>Document</b>	Doc. préél. No 11 de février 2021
<b>Auteur</b>	BP
<b>Point de l'ordre du jour</b>	Point IV.1.d
<b>Mandat</b>	C&R Nos 14 et 15 de la CS de 2009 sur la mise en œuvre de la Convention Recouvrement des aliments de 2007 et du Protocole Obligations alimentaires de 2007 C&R CAGP de 2010, page 5
<b>Objectif</b>	Rendre compte d'iSupport et promouvoir sa mise en œuvre
<b>Mesures à prendre</b>	Pour décision <input type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour discussion <input type="checkbox"/> Pour action / achèvement <input type="checkbox"/> Pour information <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Annexes</b>	s.o.
<b>Document(s) connexe(s)</b>	s.o.

# Rapport sur iSupport

## I. Introduction

- 1 L'idée de créer un système électronique de gestion des dossiers au service de la *Convention HCCH du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille* (Convention HCCH Recouvrement des aliments de 2007) est née lors des négociations de la Convention<sup>1</sup>. Dès le début, il semblait entendu qu'iSupport desservirait également d'autres instruments internationaux tels que le *Règlement (CE) No 4/2009 du Conseil du 18 décembre 2008 relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions et la coopération en matière d'obligations alimentaires* (Règlement de 2009), la *Convention des Nations Unies de 1956 sur le recouvrement des aliments à l'étranger*, ou tout autre instrument bilatéral.
- 2 En 2014, une subvention de l'Union européenne (UE), soutenue par les contributions volontaires de neuf États membres de la HCCH et de trois organisations, a abouti à la livraison du logiciel iSupport en août 2016. iSupport est un logiciel libre de droit pour lequel il n'y a aucune redevance. Le Portugal a recours à iSupport depuis 2016 et a depuis lors été rejoint par la France. Le Brésil, l'Allemagne et la Norvège sont actuellement à un stade avancé de test d'iSupport
- 3 Bien qu'il s'agisse d'un système complet en soi, iSupport est conçu pour être utilisé conjointement avec la technologie e-CODEX. e-CODEX est un système de communication sécurisé qui a été développé avec le financement de l'UE depuis 2011. Celui-ci fournit des preuves relatives au traitement des données transmises, y compris la preuve de l'envoi et de la réception des données, et protège contre les risques de perte, de vol, de dommage ou de toute modification non autorisée des données.
- 4 iSupport est actuellement financé grâce à une quatrième subvention de l'UE qui durera jusqu'en août 2022. iSupport est coordonné par le Bureau Permanent et administré par un organe directeur composé de 15 États membres de la HCCH. Par ailleurs, en tant que bénéficiaire d'un financement de l'UE, iSupport est soumis aux contrôles et à la surveillance que l'UE a mis au point pour ces projets.

## II. Développement du logiciel iSupport

- 5 Des versions successives du logiciel iSupport ont été livrées après la version initiale de 2016. Celles-ci comprennent notamment la possibilité d'utiliser une authentification à deux facteurs ainsi que la possibilité de séparer la base de données au sein d'un même État (par ex., pour répondre aux besoins des États possédant plusieurs unités ou à des États non unifiés possédant plusieurs Autorités centrales). En 2018, iSupport a été adapté pour fonctionner avec la base de données MySQL, qui est libre de droit, contrairement à l'onéreuse base de données Oracle qui avait initialement été choisie. Les versions 2019 et 2020 se sont concentrées sur la mise en œuvre et l'amélioration du chiffrement des données dans la base de données afin d'aligner iSupport sur les normes les plus élevées des exigences nationales. Ce travail supplémentaire a également permis à iSupport d'être compatible avec les recommandations du *Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données* (Règlement général sur la protection des données). Tous ces développements facilitent la mise en œuvre d'iSupport en garantissant le même niveau de protection des données dans tous les États participants.

---

<sup>1</sup> Voir para. 23 : Alegría Borrás & Jennifer Degeling, « Rapport explicatif sur la Convention HCCH de 2007 sur le recouvrement des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille ».

- 6 Outre les versions initiales en anglais et en français, iSupport est également désormais disponible en allemand, en portugais et en espagnol. Les formulaires de la Convention (obligatoires et recommandés) sont disponibles en anglais, français, portugais et espagnol et les formulaires du Règlement peuvent être créés dans toutes les langues officielles de l'UE.
- 7 Le projet actuel financé par l'UE vise à moderniser l'interface du logiciel ainsi qu'à produire un rapport statistique pour la Convention (qui sera adopté lors de la Première réunion de la Commission spéciale).

### III. Situation actuelle

- 8 Au moment de la rédaction du présent document, le Brésil, l'Allemagne, le Portugal et la Norvège ont installé la version 2019 d'iSupport. Ces États procèdent également à des tests de connectivité e-CODEX. L'Allemagne, le Portugal et la Norvège peuvent tous accéder aux passerelles e-CODEX des autres États et vont commencer les tests d'iSupport à iSupport. La France passe actuellement à la version 2020 et installe des composants e-CODEX.

### IV. Coût d'iSupport

- 9 Sur la période 2014-2022, le coût d'iSupport est estimé à près de 2 670 000 € ; cette estimation comprend les coûts afférents aux ressources humaines du BP qui représentent environ un tiers du coût total du projet (et qui ont été entièrement remboursés en transférant les montants correspondants des contributions volontaires au poste budgétaire sur les traitements du Budget de la HCCH)<sup>2</sup>.
- 10 La majorité du coût d'iSupport (79 %, soit 2 098 000 €) a été prise en charge par l'Union européenne. Le reste a été pris en charge par les contributeurs suivants (en nombre décroissant d'importance) : Norvège, France, Allemagne, Suisse, Pays-Bas, Région administrative spéciale de Hong Kong, État de Californie (États-Unis d'Amérique), Brésil, *Lipman Karas*, Finlande, Italie, Royaume-Uni, Portugal, Belgique, Estonie, Conseil des barreaux européens (CCBE), Roumanie, République tchèque, Hongrie, République slovaque, Union internationale des huissiers de justice (UIHJ) et *Bloomsbury publishing*. La plupart de ces contributeurs ont également apporté une contribution en nature, sous forme d'expertise. À cet égard, une contribution considérable a été apportée par la province de Colombie britannique (Canada) et par l'*Office of Child Support Enforcement* (États-Unis d'Amérique).
- 11 Sans tenir compte des coûts afférents aux ressources humaines du BP, le coût annuel d'iSupport est estimé entre 75 000 € et 115 000 €, selon que des développements supplémentaires sont inclus (par opposition à la simple maintenance du logiciel). Sur la base de l'accord décrit dans le Document d'information No 7 de mars 2015, les États utilisant iSupport devraient contribuer à ces coûts en proportion de leurs unités de contribution à la HCCH<sup>3</sup>. Compte tenu de la composition actuelle de l'organe directeur d'iSupport, cela représente un coût annuel compris entre 5 984 € et 9 175 € pour un État comptant 15 unités (entre 398 € et 611 € par unité). Ce coût par État diminuera à mesure que de plus en plus d'États rejoignent et utilisent iSupport.

---

<sup>2</sup> Ce chiffre peut être comparé au coût d'autres projets chargés de réaliser des applications transfrontières comme e-CODEX. De 2010 à 2021, e-CODEX aura coûté environ 29 000 000 €.

<sup>3</sup> Voir para. 22, « Questions de gouvernance en rapport avec iSupport », Doc. d'info 7 de mars 2015 à l'attention du Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence (disponible sur le site web de la HCCH à l'adresse < [www.hcch.net](http://www.hcch.net) > sous la rubrique « Recouvrement des aliments / iSupport ».

## V. Avantages d'iSupport

- 12 Les Autorités centrales qui ont recours à iSupport soulignent les avantages en termes de temps de traitement : les informations sur les parties à un dossier ne doivent être complétées qu'une seule fois pour remplir les formulaires pendant toute la durée de vie du dossier. Cela réduit le risque d'erreurs telles qu'une faute d'orthographe sur le nom d'une partie. Ces mêmes Autorités centrales soulignent également l'importante réduction des coûts de traduction qui résulte de la possibilité de pouvoir remplir les formulaires dans sa propre langue. Ces formulaires peuvent facilement être imprimés ou envoyés dans une autre langue. La production du rapport statistique pour le Règlement de 2009 peut également se faire en un seul clic, au lieu de quelques heures, voire quelques jours, pour rassembler les données requises.
- 13 Une Autorité centrale estime qu'il faut 3 minutes et 32 secondes pour remplir l'annexe V du Règlement de 2009 sur le portail e-Justice européen, contre 58 secondes dans iSupport. Compte tenu du nombre considérable de dossiers transfrontières en matière d'aliments, les économies potentielles sont conséquentes et permettraient aux responsables de dossiers de consacrer plus de temps aux questions de fond, ce qui serait bénéfique pour les demandeurs.
- 14 Ces avantages seront d'autant plus importants que de plus en plus d'autorités utilisent iSupport et e-CODEX. Parmi les avantages attendus, il convient de mentionner les suivants :
- réduction du temps de réponse entre les Autorités centrales correspondantes ;
  - envoi électronique direct des demandes à une Autorité centrale sans risque de les perdre ou de les envoyer à un mauvais destinataire ;
  - aucun frais d'envoi ou de courrier recommandé ;
  - très peu voire pas de frais de traduction ;
  - traitement plus efficace des dossiers, contribution à l'application uniforme de la Convention ;
  - sécurité de l'échange électronique par opposition au courrier électronique.

## VI. e-CODEX

- 15 Comme mentionné dans la section précédente, e-CODEX est d'une importance cruciale afin de concrétiser pleinement les avantages d'iSupport. À cet égard, la Commission européenne a pris une mesure visant à assurer la gestion et le développement à long terme d'e-CODEX, afin de passer d'une série de projets financés par l'UE à une solution permanente. Le 2 décembre 2020, la Commission européenne a publié une proposition de Règlement sur e-CODEX<sup>4</sup>. Cette proposition vise à confier à une agence de l'Union européenne, eu-LISA, la responsabilité de poursuivre le développement et la gestion d'e-CODEX. La cession à eu-LISA des tâches de l'actuel consortium e-CODEX serait effective le premier juillet 2023. Dans ses tâches, eu-LISA serait assistée par un groupe consultatif e-CODEX qui se réunirait au moins tous les deux mois. La responsabilité d'eu-LISA en termes de soutien opérationnel est décrite comme « l'assistance technique aux correspondants e-CODEX en ce qui concerne le système e-CODEX » (art. 6(2)(f)). Dans le texte actuel, ces correspondants sont désignés par les États membres de l'UE, qui peuvent chacun désigner jusqu'à cinq correspondants.
- 16 L'organe directeur d'iSupport s'est félicité de cette proposition. Il a toutefois souligné que des solutions appropriées devraient être trouvées pour accueillir les États non membres de l'Union européenne (« pays tiers ») qui se sont engagés à utiliser l'e-CODEX par le biais d'iSupport. Pour l'organe directeur d'iSupport, la prise en compte des pays tiers est essentielle afin d'éviter le risque de divergences entre les exigences techniques de la Convention et celles du Règlement. Enfin,

---

<sup>4</sup> Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à un système de communication informatisé pour les procédures civiles et pénales transfrontières (système e-CODEX), et modifiant le règlement (UE) 2018/1726.

l'organe directeur d'iSupport a fait remarquer que les agences existantes de l'Union européenne, telles que Frontex, ont dans leur mandat la possibilité de conclure des accords de coopération avec des pays tiers.

- 17 iSupport peut fonctionner indépendamment d'e-CODEX. Une fois les prérequis techniques en place, iSupport peut être installé en quelques jours. D'autre part, e-CODEX peut prendre plus de temps à être installé, configuré et testé avec d'autres partenaires. À cet égard, le BP souhaiterait recommander une approche progressive dans le cadre de laquelle les Membres envisageraient de mettre en œuvre et d'utiliser iSupport pour ses avantages immédiats, tout en travaillant à l'établissement d'une connexion e-CODEX.

## VII. Développements futurs éventuels

- 18 Il est important de noter à ce stade qu'iSupport a suivi une approche progressive depuis le début. Les exigences qui ont été approuvées par les participants étaient centrées sur ce qui était jugé essentiel pour les Autorités centrales. L'ambition était sans aucun doute de se concentrer sur des avantages immédiats et réalisables à court terme, par opposition à une solution à long terme qui répondrait à tous les besoins mais qui pourrait ne jamais voir le jour.
- 19 iSupport possède désormais une base solide et il est possible d'envisager des réalisations futures en plus de celles mentionnées ci-dessus, sous réserve de l'intérêt des participants et du financement. Plusieurs États ont par exemple demandé s'il était possible de lier iSupport à un compte bancaire, comme cela se fait dans le système national de gestion des dossiers des Pays-Bas, afin d'automatiser le suivi des fonds pour les Autorités centrales qui gèrent les paiements. D'autres possibilités pourraient inclure la réception de données directement de la part des demandeurs résidant dans l'État par le biais d'un service web ou d'une interaction électronique, au sein de l'État, avec les autorités compétentes et les autorités d'exécution.

## VIII. Conclusion

- 20 iSupport est unique en ce sens qu'il fournit une application pour la gestion d'une procédure civile internationale. La qualité et la portée de ce travail ont été reconnues lors du Prix européen du secteur public 2019, où iSupport a été nommé pour un prix et s'est classé parmi les trois premiers sur 81 participants dans sa catégorie.
- 21 La pandémie actuelle a mis en évidence la nécessité de recourir à des solutions numériques qui permettent aux services publics de continuer à fonctionner. En tant qu'outil facilement disponible pour la coopération juridique internationale, iSupport constitue une telle solution pour les Autorités centrales.
- 22 De plus amples informations sur iSupport, y compris une vidéo promotionnelle et des vidéos de démonstration, sont disponibles sur la page web spécialisée suivante :

< <https://www.hcch.net/fr/instruments/conventions/isupport1/> >.

Le logiciel est disponible sur demande. Des pages Microsoft Teams sont également gérées par le BP pour iSupport, dans le but de créer une communauté d'utilisateurs, tant du point de vue technique que fonctionnel. Une démonstration peut être organisée en contactant le Coordinateur d'iSupport, Jean-Marc Pellet, à l'adresse suivante < [jmp@hcch.net](mailto:jmp@hcch.net) >. Enfin, un environnement de test est disponible pour les États qui voudraient tester le système avec des données factices.